



## Les appels à projet : fossoyeur de notre secteur

Nous avons été reçus jeudi 14 décembre par Mme GRENIER et MR GREVERIE en charge des questions sur la Prévention Spécialisée en Essonne.

Les orientations Départementales relatives à la prévention spécialisée votées en mars dernier continuent de nous alarmer tant sur la question des territoires d'interventions que sur les moyens humains permettant la mise en œuvre d'actions éducatives.

Alors même si le Département s'engage via des signatures de conventions sur 3 ans dès janvier, il n'en demeure pas moins qu'à partir de 2018, c'est sûr, il ne restera que 8 clubs de prévention.

PREVSUD, d'abord engloutit par le géant LA ROSE DES VENTS qui s'inscrit dans une « démarche entrepreneuriale », ne fera plus de prévention spécialisée alors qu'un appel à projet « SOUTENIR LA PRISE D'AUTONOMIE DES JEUNES DU SUD-ESSONNE » est mis en place sur leurs territoires.

MEDIANE est également sacrifiée au profit du grand Paris puisque les associations ALLIANCE ET VIRY GRIGNY PREVENTION ont remporté l'appel à projet sur ce nouveau territoire.

**Alors que feront et où iront nos collègues**

?

Le Département n'ayant pas compétence sur la gestion de la masse salariale soutiendra tout de même financièrement les associations qui souhaitent licencier.

Il est fort à parier dans ces conditions que les salariés licenciés n'auront plus la possibilité d'être embauché sur la prévention en Essonne et les collègues devront via des CV simplifiés se positionner sur leurs choix professionnels (réorientations professionnelles, formations payées sur leurs deniers, postulats sur d'autres associations, ruptures conventionnelles, démissions, licenciements...).

Les camarades présents ont fait part de cette maltraitance institutionnelle de la part de certaines directions d'associations laissant libre court à la rumeur...

Les collègues ont souhaité plus de transparence dans les échanges entre les intercommunalités, le Département, les directions d'associations de prévention spécialisée, leurs personnels ainsi que du public suivi.

Le Département réfléchit donc à une ½ journée d'étude, d'information, de présentation à l'issue des signatures des conventions afin d'échanger collectivement sur le sujet.

Lors de cette rencontre de jeudi ils ont en outre fait remonter leurs problématiques qui, par manque d'anticipation, ne leur permet pas de se projeter sur l'avenir dans le cadre du suivi des jeunes.

**Que deviennent donc les prises en charges en cours des jeunes suivis?**

Nous avons rappelé que les missions qui entrent dans le champ de la prévention spécialisée sont bien une compétence départementale inscrite dans les missions de prévention et de protection de l'enfance.

Qu'en est-t'il donc des communes de Sainte Geneviève des Bois, de Fleury Mérogis et de Grigny qui à ce jour ne se sont pas manifesté au regard des besoins sociaux sur leur ville ?

Aujourd'hui c'est Médiane et Prévsud, demain peut être vous, nous vous proposons d'en discuter lors d'une

## Assemblée Générale JEUDI 11 JANVIER

à partir de 12h

à la maison des syndicats à Evry.